

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91 400 ORSAY Tél. 69.07.60.13.

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

SUPPLEMENT AU NUMERO 29

MARDI 15 SEPTEMBRE 1987

S.N.T.R.S. INFO.

FLASH

Spécial **INSERM.**

A TOUS LES ADHERENTS

RECHERCHE : *Les nuages noirs
de la rentrée*

BUDGET

EMPLOI

CONDITIONS de TRAVAIL

POUVOIR D'ACHAT

Agir le 1^{er} octobre

RECHERCHE : Les nuages noirs
de la rentrée...



Après les annulations de crédits et les suppressions d'emplois en 1987, malgré les propres appaisants du Premier Ministre au printemps dernier, le gouvernement prépare une nouvelle régression du budget de la recherche civile, d'autres suppressions d'emplois d'ITA et une stagnation des emplois de chercheurs.

Les informations sur le budget 88 provenant de diverses sources sont malheureusement concordantes.

- CNRS : 100 créations chercheurs
250 suppressions de postes d'ITA
- INSERM : 25 créations permettant le recrutement de 45 chercheurs, mais
suppressions des postes d'accueil.
- INRA : 16 créations chercheurs
40 suppressions de postes d'ITA.

L'objectif du gouvernement est clair : il s'agit d'affaiblir durablement la recherche civile, de mettre en place des systèmes de pilotage autoritaire (exemple : à l'INSERM comités de coordination nommés directement par le gouvernement) limitant l'autonomie des organismes de recherche publique, et de mettre les moyens et même les personnels (*) au service des sociétés industrielles.

Tel est le sens de toutes les réformes mises en oeuvre depuis plusieurs mois.

D'ores et déjà la direction de l'INSERM a notifié aux directeurs d'unités la décision de ne reconduire en 88 que 85 % des dotations globales de 87. Le complément devant faire l'objet d'une justification particulière, se référant aux priorités de l'organisme s'agissant des personnels, elle considère comme inutile toute demande de poste ITA !

Par contre la recherche militaire sera favorisée elle représente (30 % du budget total de recherche).

● L'emploi est menacé à l'INSERM :

Le statut est en danger

Le manque de recrutement et les suppressions de postes vont avoir des conséquences néfastes sur le fonctionnement du statut, au risque de le conduire vers l'extinction.

Dans le même temps, le gouvernement veut mettre en cause les garanties statutaires des fonctionnaires par :

- la contractualisation et la précarisation (contrats à durée déterminée), TUC, vacations, bourses, ...),
- la transformation en statut d'emploi ainsi que cela a lieu pour la fonction publique territoriale (les personnes risquant d'être licenciées si l'emploi disparaît),
- l'application à la France de l'"Acte Unique Européen", par lequel seule la Fonction Publique directement liée à l'appareil d'Etat bénéficierait d'un statut de titulaire,
- la remise en cause du droit de grève.

● Plus de 800 ITA sont encore sous classés à l'INSERM.

Le manque de moyens spécifiques pour le reclassement est à l'origine de cette situation.

Le reclassement est d'abord une mesure de justice pour les ITA. C'est aussi une question décisive pour le CNRS. Faute d'un reclassement massif des ITA, c'est l'avenir de l'organisme lui-même et sa capacité à se développer qui sont en jeu.

D'autre part le peu de possibilités et les conditions dans lesquelles les concours 86 se sont déroulés ont créé un mécontentement profond et légitime chez les candidats.

● Le pouvoir d'achat est en baisse

Aujourd'hui, non content de faire stagner les salaires et de laisser les prix monter, le gouvernement augmente les cotisations sociales (retraites + 0,2 %, maladie + 0,4 %). Cela à un moment où il remet en cause le système de protection sociale et diminue les prestations.

● Face à cette situation il est urgent d'agir

pour :

- obtenir les créations de postes et les crédits permettant à l'INSERM de se développer en recrutant notamment les jeunes chercheurs en formation, les personnels sous contrats à durée déterminée, les boursiers, les T.U.C. qui participent au fonctionnement des laboratoires,
- obtenir les créations de postes et les crédits permettant au CNRS de se développer,
- reclasser tous les personnels sous-classés,
- maintenir le pouvoir d'achat pour toutes les catégories,
- empêcher toutes les mises en cause du statut et obtenir des améliorations statutaires.

Le SNTRS-CGT appelle les ITA et Chercheurs de l'INSERM à participer à la quinzaine d'information, de débats et d'action du 21 septembre au 1er octobre.

Il les appelle à agir et faire converger leurs luttes avec l'ensemble des salariés en participant à la journée d'action organisée par la C.G.T. le 1er octobre.

(*) Notre statut prévoit de faciliter la mise à disposition de chercheurs et ingénieurs dans des organismes publics mais aussi dans des entreprises privées.

